



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2188

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Plan d'éducation au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2011**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

**Rapporteur : Monsieur Ferraro**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

## **Séance publique du 18 avril 2011**

### **Délibération n° 2011-2188**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Plan d'éducation au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2011**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté a approuvé, le 17 mai 2005, un Agenda 21 dans lequel figure un chapitre intitulé "Concertier, communiquer, éduquer au développement durable". Ce document a, par ailleurs, été actualisé et approuvé par le conseil de Communauté du 12 novembre 2007.

Le 10 juillet 2006, le conseil de Communauté a approuvé le plan d'éducation au développement durable (fiche action n° 74 de l'Agenda 21/2007-2009) et l'a reconduit pour ce mandat.

Ce plan d'éducation au développement durable donne les ambitions de la Communauté urbaine en la matière. Il est constitué de 4 axes de progrès pour les services communautaires et de 15 fiches thématiques proposant des pistes d'actions que les associations peuvent promouvoir dans le cadre de leurs projets. De plus, il fixe les modalités de partenariat avec les associations et autres acteurs.

La présente délibération détaille la liste des projets sélectionnés par la Communauté urbaine dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'éducation au développement durable et donnant lieu à un partenariat financier sous forme de subventions. Ces projets liés aux différentes politiques publiques de la Communauté urbaine de Lyon sont financés par plusieurs directions.

Pour cela, une convention sera passée entre la Communauté urbaine et chacune des associations ou acteurs, donnant lieu à un suivi et à une évaluation. Chaque convention comprend 3 annexes (annexe n° 1 : programme d'activités de l'association ou acteur, annexe n° 2 : modalités de réalisations des animations, annexe n° 3 : méthode de rendu et des bilans du programme d'activités).

Pour l'année 2011, il est proposé les partenariats suivants :

- dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie (fiche action n° 1 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 68 000 € réparti entre :

. Oïkos (habitat écologique)	18 000 €
. Hespul (énergies renouvelables)	30 000 €
. Unis Cités	20 000 €

- dans le domaine d'une approche sociale de l'éducation au développement durable (fiche action n° 2 du plan d'éducation au développement durable et orientations générales), pour un montant de 44 780 € réparti entre :

. Association départementale d'éducation à la santé (ADES) Rhône	12 580 €
. Centre social Champvert Lyon 9°	6 000 €
. Centres sociaux oullinois (ACSO)	6 000 €
. Groupe régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement (GRAINE) Rhône-Alpes	15 000 €
. Jeunesse au plein air Rhône-Alpes	5 200 €

- dans le domaine du tri et de la propreté (fiche action n° 3 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 35 000 € réparti entre :

. Apieu mille feuilles	10 000 €
. Aremacs	5 000 €
. Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) Rhône	10 000 €
. Naturama	10 000 €

Eco-emballages sera sollicité pour les actions pédagogiques sur le tri des déchets ;

- dans le domaine de l'eau et des fleuves (fiche action n° 4 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 289 110 € réparti entre :

. Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique	23 000 €
. Les péniches du Val de Rhône	213 000 €
. Science et art	8 190 €
. FRAPNA Rhône	17 700 €
. Naturama	17 220 €
. Maison du fleuve Rhône	10 000 €

Ce domaine d'action est fortement soutenu dans le cadre du 9° programme de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse (RMC).

L'Agence de l'eau RMC contribuera :

- à hauteur de 50 % au financement des Péniches du val de Rhône, soit une aide de 106 500 €,

- à hauteur de 50 % du programme éducatif à la station d'épuration à Pierre Bénite et du site Portes des Alpes à Saint Priest avec des associations (FRAPNA, Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Naturama, Science et Art), soit une aide de 28 590 €,

- à hauteur de 50 % du programme éducatif pour les animations de la Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique hors station d'épuration de Pierre Bénite et du site Porte des Alpes, soit une aide de 4 465 €.

Ainsi, la Communauté urbaine sollicite l'Agence de l'eau RMC pour un montant de 139 555 €,

- dans le domaine de l'éducation aux risques (fiche action n° 5 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 10 000 € au Mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE) ;

- dans le domaine de l'air (fiche action n° 6 du plan d'éducation au développement durable) pour un montant de 23 000 € réparti entre :

. Petits Débrouillards Rhône-Alpes	15 000 €
. Association départementale d'éducation pour la santé (ADES Rhône)	8 000 €

- dans le domaine de l'environnement sonore (fiche action n° 7 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 15 510 € réparti entre :

. Apieu mille feuilles	6 510 €
. Fréquences écoles	9 000 €

- dans le domaine de la mobilité durable (fiche action n°8 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 23 210 € à Apieu Mille Feuilles (convention 2010-2012),

- dans le domaine de la découverte des milieux naturels, de la faune et de la flore, de la conservation de la nature et de sa protection sur le territoire de la Communauté urbaine (fiches actions n° 9 et 12 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 70 730 € réparti entre :

. FRAPNA Rhône	29 100 €
. Ligue de protection des oiseaux (LPO) Rhône	22 350 €
. Naturama	14 280 €
. Rés'OGM info	5 000 €

- dans le domaine des arbres et des paysages (fiche action n° 11 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 47 500 € réparti entre :

. Acces Cimes	2 500 €
. Arthropologia	10 000 €
. FRAPNA Rhône	20 000 €
. Naturama	12 500 €
. Science et Art	2 500 €

- dans le domaine de la nature en ville dont les jardins (fiche action n° 12 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 31 330 € réparti entre :

. Arthropologia	21 250 €
. Côté jardins	10 080 €

- dans le domaine du commerce équitable (fiche action n° 15 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 20 000 € à Artisans du monde ;

- dans le domaine du volet éducation de l'Anneau bleu (orientations générales liées au territoire) pour un montant de 4 200 € à Science et Art ;

- dans le domaine du volet éducation liée à la rénovation du tunnel de la Croix-Rousse - Lyon (fiches action n° 1 et 8 du plan d'éducation au développement durable) pour un montant de 6 930 € à Apieu Mille Feuilles ;

- dans le domaine du volet éducation du site Portes des Alpes hors animations sur l'eau, pour un montant de 4 830 € réparti entre :

. FRAPNA Rhône	3 150 €
. Naturama	1 680 €

- dans le domaine du volet éducation de l'Agenda 21 val de Saône, pour un montant de 18 320 € réparti entre :

. Apieu Mille Feuilles	6 350 €
. Science et Art	11 970 €

soit pour l'année 2011, un montant total de 712 450 €.

Pour mémoire, le montant des projets associatifs consacrés à l'éducation au développement durable ayant fait l'objet d'un partenariat financier sous forme de subventions, s'élevait en 2010 à un montant de 726 240 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

## DELIBERE

### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du plan d'éducation au développement durable pour 2011, d'un montant total de 712 450 €, au profit des associations suivantes :

- Accès Cimes	2 500 €,
- Apieu Mille Feuilles	53 000 €,
- Arthropologia	31 250 €,
- Aremacs	5 000 €,
- Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) Rhône	20 580 €,
- Artisans du monde	20 000 €,
- Centre social champvert Lyon 9°	6 000 €,
- Association des centres sociaux d'Oullins (ACSO)	6 000 €,
- Côté jardins	10 080 €,
- Fédération du Rhône pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	23 000 €,

- Fédération Rhône-Alpes de la protection de la nature (FRAPNA) Rhône	79 950 €,
- Fréquences écoles	9 000 €,
- Groupe régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement (GRAINE) Rhône-Alpes	15 000 €,
- Hespul	30 000 €,
- Jeunesse au plein air Rhône-Alpes	5 200 €,
- Les Petits débrouillards Rhône-Alpes	15 000 €,
- Ligue de protection des oiseaux (LPO Rhône)	22 350 €,
- Maison du fleuve du Rhône (Givors)	10 000 €,
- Mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE)	10 000 €,
- Naturama	55 680 €,
- Oïkos	18 000 €,
- Les péniches du val de Rhône	213 000 €,
- Réseau'OGM	5 000 €,
- Science et Art	26 860 €,
- Unis Cité	20 000 €,

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine et les bénéficiaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - signer lesdites conventions,

b) - solliciter toutes les aides et subventions aux taux maximum auprès des partenaires, notamment :

- l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, conformément à son 9° programme pour une aide de 50 % des actions pédagogiques engagées par l'association Les péniches du val de Rhône et une aide de 50 % pour le programme éducatif à la station d'épuration de Pierre Bénite, soit un montant total d'aide de 139 555 €,

- Eco-emballages sur l'éducation au tri des déchets.

**3° - Les dépenses** totales correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets de la Communauté urbaine - exercice 2011 - répartie de la manière suivante :

- budget principal - compte 657 480 - fonction n° 830 - opération n° 2144 - pour un montant de 610 270 €,

- budget annexe des eaux - compte 674 300 - fonction 111 - opération n° 2196, pour un montant de 15 000 €,

- budget annexe de l'assainissement - compte 674 300 - fonction 222 - opération n° 2185, pour un montant de 87 180 €.

**4° - Les recettes** correspondantes estimées à 139 555 € seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets de la Communauté urbaine - exercice 2011 - opération n° 2144.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.**